



42^e Conférence Mondiale du Scoutisme

Résolutions

2021-00 **RÉSOLUTION DE COURTOISIE – RÉSILIENCE DU SCOUTISME FACE AU COVID-19**

La Conférence exprime sa sincère reconnaissance pour les efforts de ses Organisations Membres pour :

- le service continu offert à leurs communautés locales pendant le défi sans précédent de la pandémie mondiale de COVID-19 ;
- avoir su réagir de manière créative et à un rythme soutenu pour s'assurer que leurs Programmes des jeunes et leur formation pour les adultes dans le Scoutisme sont adaptés aux nouvelles réalités ;
- avoir pris l'initiative d'offrir aux jeunes des expériences éducatives non formelles cruciales dans des environnements sûrs ;
- avoir aidé les jeunes à se connecter entre eux grâce à des activités innovantes, les avoir soutenus pendant les périodes d'isolement physique et de grande incertitude.

2021-01 **INSCRIPTION DES ORGANISATIONS MEMBRES**

La Conférence,

- Note avec plaisir l'admission des membres suivants au sein de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout :

Avec effet le 10 janvier 2019

- Pathfinder Scouts Vietnam

Avec effet le 9 janvier 2020

- Organisation Scoute Nationale d'Afghanistan

Avec effet le 30 juin 2021

- Association Scoute des Îles Salomon

2021-02 **SYSTÈME DE COTISATION DE L'OMMS**

La Conférence,

- rappelant la résolution de Conférence 2011-02 qui définit un montant de cotisation à l'OMMS fixe pour toutes les Organisations Membres pour les exercices financiers de 2011-2012 à 2019-2020,
- rappelant la décision des Organisations Membres, prise par référendum en avril 2020, de maintenir le système de cotisation de l'OMMS actuel pour l'exercice financier 2020-2021,
- reconnaissant le travail réalisé par le groupe de travail du Comité Mondial du Scoutisme sur le système de cotisation de l'OMMS, à la suite des inquiétudes soulevées par les Organisations Membres lors de conférences précédentes, qui a examiné au moins 14 systèmes de cotisation différents et mené des consultations approfondies,
- reconnaissant l'impact majeur de la pandémie mondiale de COVID-19 sur les effectifs scouts ainsi que le ralentissement économique mondial,
- accueillant avec satisfaction la mise en place du « Fonds de revitalisation du Scoutisme » ainsi que la continuité de la disponibilité du « Fonds des Messagers de la Paix » pour aider les Organisations Membres à récupérer et gonfler leurs effectifs,
- reconnaissant le besoin plus général d'établir un environnement stable et prévisible pour les Organisations Membres en ce qui concerne leur cotisation annuelle pour l'OMMS,

- décide, conformément à l'article XXIII.1 de la Constitution de l'OMMS, de maintenir le système de cotisation actuel, tel qu'approuvé par la résolution de Conférence 2011-02, et la cotisation annuelle gelée, à payer par les Organisations Membres, qui en découle, jusqu'à l'exercice financier 2023-2024 de l'OMMS (compris);
- prie le Comité Mondial du Scoutisme,
 - de surveiller de près l'évolution de la situation économique et des effectifs des Organisations Membres et d'évaluer si une proposition de nouveau système de cotisation de l'OMMS peut être examinée lors de la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme (2024);
 - de continuer à évaluer et revoir le système de cotisation de l'OMMS élaboré lors de la période triennale 2017-2020 en tenant compte de la situation économique et en matière d'effectifs du Scoutisme pendant la période post-pandémie;
- autorise le Comité Mondial du Scoutisme,
 - dans le cas où celui-ci juge que le Scoutisme *n'a pas* atteint une stabilité économique et en matière d'effectifs suffisante au moment de la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme, de continuer à utiliser le système de cotisation de l'OMMS actuel jusqu'à l'exercice financier 2026-2027 (compris);
- prie le Bureau Mondial du Scoutisme,
 - de continuer à planifier son budget prudemment, reflétant la réalité financière générale des Organisations Membres ;
 - de continuer à offrir du soutien sur mesure aux Organisations Membres touchées, tel que mentionné dans la [Politique relative au paiement de la cotisation](#) ;
 - de continuer à offrir des possibilités de financement aux Organisations Membres et d'explorer de nouveaux partenariats pour trouver des fonds.

2021-03 STRATEGIE POUR LE SCOUTISME – PLAN TRIENNAL MONDIAL 2021-2024

La Conférence,

- rappelant la résolution de Conférence 2014-06, qui a approuvé la « Vision 2023 » comme stratégie pour le Scoutisme jusqu'à 2023,
- rappelant les résolutions de Conférence 2014-07 et 2017-03, qui ont approuvé les lignes directrices générales des Plans triennaux mondiaux 2014-2017 et 2017-2020,
- tenant compte du plan sur un an de l'OMMS, élaboré pour combler le vide entre la période triennale 2017-2020 et la 42^e Conférence Mondiale du Scoutisme,
- exprimant sa gratitude envers le Comité Mondial du Scoutisme pour son compte-rendu minutieux incluant l'utilisation d'indicateurs de performance clés,
- prenant en considération les résultats des discussions, entre les Organisations Membres, sur les objectifs proposés pour le Plan triennal mondial 2021-2024 lors de la séance de la Conférence sur le sujet,
- approuve les objectifs proposés pour le Plan triennal mondial 2021-2024 (tels qu'amendés), repris dans le document de conférence 6B, comme orientation stratégique générale pour le travail à réaliser pendant la dernière période triennale de la Stratégie pour le Scoutisme actuelle, « Vision 2023 »,
- prie le Comité Mondial du Scoutisme de garantir les points suivants pour le Plan triennal mondial 2021-2024,
 - réaliser une dernière évaluation objective des objectifs proposés vis-à-vis des ressources disponibles et l'aligner sur les résolutions de Conférence ;
 - approuver le Plan triennal définitif, ses indicateurs de performance clés afin d'en mesurer les progrès, et d'établir un cadre opérationnel pour mettre en œuvre le plan ;
 - partager la version finale du plan triennal avant le 31 décembre 2021, ainsi que des comptes-rendus réguliers sur les progrès réalisés, avec les Organisations Membres ;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de prendre des mesures et d'agir pour continuer à garantir l'alignement de la Vision 2023 et du Plan triennal mondial 2021-2024 pour l'ensemble du Mouvement Scout ;
- prie le prochain Comité Mondial du Scoutisme d'élaborer la prochaine stratégie pour le Scoutisme (après la Vision 2023) à travers un processus participatif impliquant le Mouvement Scout dans son ensemble, afin d'être en mesure de soumettre une proposition finale à examiner lors de la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme (2024);
- demande au Comité Mondial du Scoutisme d'élaborer le Plan triennal mondial 2024-2027, afin d'entamer la mise en œuvre de la prochaine stratégie pour le Scoutisme, en utilisant une approche semblable et en y intégrant les leçons tirées durant ce processus.

2021-04 RENFORCER À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE DANS LE MOUVEMENT SCOUT

La Conférence,

- reconnaissant les progrès réalisés grâce à l'adoption et la mise en œuvre des résolutions de Conférence 1990-16, 2002-07 et 2017-05 pour affirmer l'engagement sans équivoque du Scoutisme Mondial envers la protection des Scouts et pour l'adoption de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance,
- reconnaissant que le Scoutisme, en tant que Mouvement qui autonomise les jeunes depuis 110 ans, a pâti de cas de maltraitance sur des enfants par des individus,
- déclare, au nom du Mouvement Scout, que nous
 - condamnons fermement tout acte de maltraitance envers les jeunes ou les adultes, qu'il soit de nature physique, verbale, émotionnelle ou sexuelle ;
 - déplorons que des individus aient utilisé abusivement le programme du Scoutisme comme plateforme pour commettre des actes répréhensibles sur des jeunes et des adultes ;
 - sommes profondément alarmés par tout cas de maltraitance et présentons nos plus plates excuses à ces victimes ;
 - en tant que mouvement fondé sur des valeurs, nous préoccuons du bien-être de toutes les victimes – jeunes et adultes ;
 - affirmons notre soutien aux mesures prises par les Organisations Membres pour assumer leurs responsabilités éthiques et légales envers les victimes de maltraitance ;
 - appelons à prendre des mesure urgentes et positives, à tous les niveaux, y compris la mise en œuvre sans réserve de cette résolution de Conférence ;
- réaffirme le besoin criant de l'application continue et renforcée de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance à tous les niveaux du Mouvement Scout ;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme de considérer l'application de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance comme une priorité majeure pour les Organisations Membres, et de soutenir cela en
 - renforçant le soutien sur mesure pour les Organisations Membres afin qu'elles répondent aux demandes de la présente résolution de Conférence ;
 - créant, testant et en déployant un mécanisme d'évaluation régulier au cours de la période triennale 2021-2024 pour surveiller le respect de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance par les Organisations Membres ;
 - explorant comment parvenir à faire respecter au mieux la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance d'ici à 2025 tout en tenant compte des exigences et réglementations nationales ;
 - garantissant l'intégration totale et la mise en œuvre des lignes directrices À l'abri de la maltraitance à tous les événements mondiaux et régionaux, dans les communications et les ressources ;
 - assurant une culture d'apprentissage lorsque des incidents liés à À l'abri de la maltraitance surviennent lors d'événements scouts mondiaux et régionaux, afin de réduire le risque d'incidents futurs ;
 - améliorant la coordination et le partage de meilleures pratiques entre les Organisations Membres ;
 - recherchant des manières grâce auxquelles les Organisations Membres et le Bureau Mondial du Scoutisme peuvent collaborer pour éviter que des adultes qui n'ont pas leur place dans le Mouvement Scout n'y deviennent bénévoles ;
- demande à toutes les Organisations Membres de,
 - traiter la question d'À l'abri de la maltraitance comme une priorité majeure, reconnaissant que la sécurité, le bien-être mental et le développement des jeunes sont au cœur de la mission du Scoutisme ;
 - s'engager à parvenir à la conformité totale vis-à-vis de la Politique mondiale À l'abri de la maltraitance d'ici à la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme, en utilisant pleinement le soutien accru de la part du Scoutisme Mondial ;
 - garantir qu'À l'abri de la maltraitance soit intégré de façon transversale dans tous les domaines de travail, en particulier l'éducation de tous les membres, la gouvernance et les communications ;
 - susciter une prise de conscience des jeunes et des adultes par rapport à leurs droits et leurs obligations pour garantir leur sécurité et pour signaler des cas de maltraitance potentiels.

2021-05 STRATEGIE D'ENGAGEMENT DES JEUNES

La Conférence,

- reconnaissant que l'engagement des jeunes est un élément essentiel de la méthode éducative ainsi qu'un élément essentiel de la bonne gouvernance du Scoutisme,
- se référant à la Politique de la participation des jeunes du Scoutisme Mondial qui guide, à tous les niveaux, le renforcement de la participation des jeunes pédagogiquement, institutionnellement et dans la communauté.
- réaffirmant plusieurs résolutions de Conférence (la plus récente – 2017-07) qui abordent la participation des jeunes dans le processus de prise de décision inclusif et l'inclusion des jeunes dans les délégations de la Conférence Mondiale du Scoutisme,
- prenant note des consultations réalisées par les deux groupes de travail, de cette période triennale, sur la taille et l'efficacité du Comité Mondial du Scoutisme et sur l'évolution du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et de la Conférence Mondiale du Scoutisme,
- consciente des progrès réalisés grâce à la mise en œuvre de la stratégie de participation des jeunes 2011-2020, comme mentionné dans ses rapports,
- approuve les objectifs principaux de la stratégie d'engagement des jeunes telle que décrite dans le document de conférence 10,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de,
 - mettre en œuvre un cadre de formation complet à inclure dans le cycle d'initiation/orientation sur le leadership et l'engagement significatifs des jeunes, pour tous les bénévoles, actuels et nouveaux, et le personnel, ainsi que pour les jeunes à tous les niveaux du Mouvement.
 - continuer à développer la stratégie d'engagement des jeunes pour tous les jeunes du Mouvement et dans tous les aspects du Scoutisme (aux niveaux des groupes, institutionnel et des communautés) ;
 - revoir la Politique de la participation des jeunes du Scoutisme Mondial pendant la période triennale 2021-2024 et d'assurer son alignement avec la stratégie d'engagement des jeunes ;
 - Mettre les Organisations Membres en contact avec des partenaires par le biais de structures de travail formelles pour établir les plans, outils et mesures nécessaires pour garantir l'engagement des jeunes dans le cadre d'une éducation citoyenne complète ;
 - aligner la stratégie d'engagement des jeunes sur la prochaine stratégie pour le Scoutisme afin de guider les futurs Plans triennaux.

2021-06 ÉVOLUTION DU FORUM DES JEUNES DU SCOUTISME MONDIAL ET DE LA CONFÉRENCE MONDIALE DU SCOUTISME

La Conférence,

- prenant note des résolutions de Conférence 1990-24, 1993-24, 2005-12 et 2017-07, appelant à l'utilisation de méthodes plus inclusives lors des Conférences Mondiales du Scoutisme,
- réaffirmant plusieurs résolutions de Conférence (la plus récente – 2017-07) qui abordent la participation des jeunes dans le processus de prise de décision inclusif et l'inclusion des jeunes dans les délégations des Conférences Mondiales du Scoutisme,
- réitérant plusieurs résolutions de Conférence (les plus récentes – 2008-14 et 2017-07) qui soulignent la nature transitoire et provisoire du système de Jeunes conseillers et du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial dans le processus de prise de décision de l'OMMS,
- reconnaissant les progrès réalisés pour garantir une plus grande implication des jeunes dans le processus de prise de décision de l'OMMS, y compris des innovations dans le programme et la structure de cette Conférence Mondiale du Scoutisme pour soutenir et prôner la transparence, l'inclusion et le partage de bonnes pratiques,
- Reconnaisant que le Scoutisme aspire à être un Mouvement où la diversité de ses participants s'aligne sur ses objectifs éducatifs, cela peut nécessiter des mesures temporaires et adaptées pour que ces objectifs soient atteints,
- reconnaissant les consultations mondiales minutieuses réalisées pour l'élaboration de la proposition présentée dans le document de conférence 11,
- adopte la proposition et les principes du « nouvel événement » décrits dans le document de conférence 11 afin de parvenir à une Conférence Mondiale du Scoutisme plus inclusive, diverse et engageante en utilisant des méthodes innovantes mettant clairement l'accent sur la participation des jeunes dans la prise de décision ;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de,

- garantir la participation des jeunes au nouvel événement en définissant un pourcentage, provisoire et réaliste, de participants étant sous un âge défini dans chaque délégation. Cette mesure sera réévaluée et discutée dans son intégralité chaque période triennale avec la Conférence ;
- garantir que ces principes soient utilisés comme base pour l'organisation du « nouvel événement » en 2024, qui, en s'appuyant sur celui-ci, transformera le format actuel du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial en une expérience de la Conférence Mondiale du Scoutisme améliorée et d'autonomisation des jeunes ;
- garantir des mécanismes et des espaces suffisants pour assurer un engagement des jeunes efficace et significatif, une plus grande représentation des jeunes dans les processus de gouvernance ainsi que dans la direction, la planification du programme, l'organisation, l'évaluation et les éléments éducatifs du « nouvel événement » pour garantir un mélange intergénérationnel ;
- garantir la même expérience avant, pendant et après la Conférence à la fois pour les délégués et les observateurs, afin de s'appuyer sur la force collective des délégations pour enrichir les débats et la prise de décision de la Conférence ;
- étudier la possibilité de réduire les frais d'inscription des jeunes pour s'assurer de leur participation au nouvel événement ;
- surveiller et évaluer la qualité, l'efficacité et l'impact de ces mesures pour garantir l'amélioration continue des pratiques qui visent à garantir et protéger les espaces pour les jeunes dans le « nouvel événement », au sein des fonctions de gouvernance de celui-ci ;
- libère le Comité Mondial du Scoutisme de la résolution de Conférence 1999-08 concernant le format, l'organisation et les méthodes de travail de la Conférence Mondiale du Scoutisme pour permettre le développement du « nouvel événement ».

2021-07 JEUNES CONSEILLERS ET PARTICIPATION DES JEUNES A LA PRISE DE DECISION

La Conférence,

- rappelant les résolutions de Conférence (les plus récentes – 2008-14 et 2017-07) qui soulignent la nature transitoire et provisoire du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et du système de Jeunes conseillers mondiaux dans les processus de prise de décision de l'OMMS,
- encouragée par les progrès en matière de participation des jeunes aux processus de prise de décision ces dix dernières années, en particulier le succès du système de Jeunes conseillers mondiaux en tant que mesure transitoire, tel que souligné dans le document de conférence 10, et la disposition du Mouvement Scout à accélérer les progrès en matière de participation des jeunes aux processus de prise de décision pour lever cette mesure transitoire,
- considérant la résolution de Conférence 2017-11 qui exprime le besoin de disposer du Comité Mondial du Scoutisme le plus efficace possible et soulignant l'importance de sa diversité pour garantir la meilleure qualité possible lorsqu'il assume ses responsabilités,
- reconnaissant que davantage d'efforts sont nécessaires pour continuer à renforcer la participation des jeunes à la prise de décision et pour garantir que les progrès réalisés ne se perdent pas,
- notant l'intention du Comité Mondial du Scoutisme de mettre fin au système de Jeunes conseillers mondiaux à la fin de la période triennale 2021-2024, comme expliqué dans le document de conférence 10, dans le but d'assurer et de renforcer davantage la participation des jeunes en tant que membres du Comité Mondial du Scoutisme et de ses sous-comités ;
- comprendre les difficultés que le COVID-19 et le format numérique ont causées aux Organisations Membres en ce qui concerne leur capacité à envisager et entreprendre des discussions approfondies vis-à-vis des changements majeurs pour le Mouvement Scout ;
- encourage le maintien des systèmes actuels transitoires de Jeunes conseillers au niveau régional jusqu'à ce que leurs objectifs soient atteints ;
- prie les Organisations Membres de,
 - reconnaître leur responsabilité cruciale envers la participation des jeunes en tant que seules entités qui proposent des candidats pour des postes aux Comités Mondiaux et Régionaux du Scoutisme ;
 - identifier, proposer et soutenir activement des jeunes compétents pour servir en tant que membres des Comités Mondiaux et Régionaux du Scoutisme ;

- soutenir la croissance et le développement constant de ces jeunes avec des formations et des lignes directrices développées dans le cadre de la stratégie de l'engagement des jeunes ;
- agir pour garantir la participation significative des jeunes à la prise de décision à tous les niveaux au sein de leurs structures ;
- inclure des jeunes de manière significative dans leurs délégations à la Conférence Mondiale du Scoutisme;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de mettre en place les mesures suivantes pour améliorer la participation des jeunes à la prise de décision dans le Comité Mondial du Scoutisme,
 - continuer à inclure des jeunes de moins de 30 ans dans tous ses Comités permanents et son cadre opérationnel ;
 - soutenir l'organisation de formations pour les jeunes de moins de 30 ans intéressés par une position de leadership dans les structures nationales, régionales et mondiales ;
- demande également au Comité Mondial du Scoutisme de,
 - présenter un rapport identifiant les obstacles institutionnels, structurels et culturels à la participation significative des jeunes dans les processus de prise de décisions de l'OMMS, ainsi que les possibilités et les recommandations pour contourner ces obstacles ;
 - proposer des mesures alternatives possibles pour remplacer le système de Jeunes conseillers actuel et garantir la représentation, et la participation effective et significative des jeunes au sein du Comité Mondial du Scoutisme ;
 - consulter à ce sujet, et parmi d'autres parties prenantes, les Organisations Membres, les jeunes membres, des experts en matière de participation des jeunes et d'anciens Jeunes conseillers ;
 - livrer ses conclusions aux Organisations Membres à la fin d'octobre 2023, pour laisser suffisamment de temps aux membres pour envisager tout changement organisationnel ou constitutionnel ;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de surveiller la situation de la participation des jeunes à la prise de décision et de prendre des mesures supplémentaires, tel que décrit dans la section 3.3 du document de conférence 10, si les résultats sont insatisfaisants.

2021-08 RENFORCER LA DURABILITE DE L'OMMS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

La Conférence,

- réaffirmant l'engagement de l'OMMS et le besoin urgent d'une action coordonnée, de l'ensemble de notre Mouvement mondial de jeunes, pour la protection de notre environnement en travaillant pour atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs 93 indicateurs en lien avec l'environnement,
- reconnaissant les résolutions de Conférence 2005-20, 2008-25, 2017-10 appelant à renforcer l'éducation environnementale, à organiser des événements scouts durables en offrant aux hôtes du soutien et des conseils pour prendre des mesures liées à la durabilité, et à se pencher sur l'impact environnemental et l'empreinte carbone de l'OMMS,
- reconnaissant les conclusions et les recommandations du rapport sur l'impact environnemental de l'OMMS,
- reconnaissant la nécessité d'une action urgente, comme le souligne le sixième rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,
- accueillant avec satisfaction l'attention accrue portée à l'éducation environnementale grâce au lancement de l'initiative de la Tribu de la terre,
- reconnaissant les efforts précieux et continus des Organisations Membres partout dans le monde pour s'occuper de la durabilité dans le domaine de l'environnement,
- réaffirmant l'engagement de l'OMMS envers le besoin urgent de faire de nos membres des citoyens actifs pour atténuer les conséquences du changement climatique et, en tant que mouvement de jeunes mondial, ouvrir la voie dans la lutte contre les conséquences du changement climatique,
- prie les Organisations Membres de,

- garantir que l'éducation environnementale soit mieux intégrée à leur Programme des jeunes national, en utilisant la Tribu de la terre ou d'autres initiatives mondiales et nationales ;
- adhérer aux lignes directrices de l'OMMS pour l'organisation d'événements durables en tant qu'outil pour rendre les événements et les réunions plus respectueuses de l'environnement ;
- mettre sur pied des partenariats pour renforcer leurs approches éducative et institutionnelle nationales de la durabilité dans le domaine de l'environnement ;
- prie le Comité Mondial du Scoutisme et le Bureau Mondial du Scoutisme de,
 - être un modèle dans la lutte contre la crise climatique,
 - garantir que les contenus et les programmes environnementaux du Scoutisme Mondial soient promus, mis en œuvre et constamment améliorés ;
 - de consulter le monde universitaire et des experts de l'environnement lors de la création ou de l'évaluation de nouvelles initiatives, politiques ou méthodes éducatives portant sur la durabilité (par exemple l'initiative de la Tribu de la terre) ;
 - créer un système pour surveiller l'impact environnemental des opérations du Scoutisme Mondial et s'assurer qu'un mécanisme de compte-rendu est conçu pour donner aux Organisations Membres des informations stratégiques afin d'être activement impliquées dans la prise de décision au niveau mondial ;
 - développer, pendant la période triennale qui débute, une stratégie pour l'impact climatique pour l'OMMS avec un plan d'action clair et commun et des objectifs mesurables, tel que décrit dans le document de conférence 12 et en prenant compte du feedback récolté auprès des Organisations Membres lors de la 42e Conférence Mondiale du Scoutisme, dans le but de renforcer de façon significative les pratiques de durabilité dans le domaine de l'environnement dans le but d'atteindre la neutralité climatique pour les activités de l'OMMS au plus tard avant la 46e Conférence Mondiale du Scoutisme en 2033 ;
 - créer une norme de durabilité environnementale pour tous les événements de l'OMMS ;
 - utiliser la durabilité environnementale, telle que décrite dans les ODD, comme cadre clé lors de l'élaboration de la prochaine stratégie pour le Scoutisme, et reconnaître que des efforts de conservation plus importants peuvent aider les communautés à devenir plus résilientes face aux catastrophes climatiques et compenser notre impact environnemental ;
 - renforcer le cadre et les mécanismes existants (tels que GSAT, les lignes directrices pour les événements, les accréditations SCENES) pour assurer que la durabilité dans le domaine de l'environnement soit intégrée dans tout le Mouvement Scout ;
 - aider les hôtes d'événements scouts mondiaux et régionaux à mieux organiser des événements respectueux de l'environnement; et faire en sorte que les lignes directrices de l'OMMS pour l'organisation d'événements durables soient intégrées aux lignes directrices pour les appels d'offres pour les événements mondiaux, en tenant compte du contexte national ;
 - créer un label facultatif pour les candidats à l'accueil d'événements mondiaux qui respectent les normes environnementales les plus strictes, afin de promouvoir un engagement fort pour le climat ;
 - renforcer les partenariats mondiaux en matière de durabilité dans le domaine de l'environnement afin d'appuyer les mesures décrites ci-dessus ;
 - mettre l'accent sur la durabilité dans le domaine de l'environnement et rechercher la neutralité climatique lors de l'élaboration de la prochaine stratégie pour le Scoutisme ;
 - élaborer une formation en ligne dédiée et d'autres ressources, à travers les services de l'OMMS, axées sur l'élaboration de plans d'action nationaux et des projets à long terme des Organisations Membres pour répondre aux catastrophes naturelles ;
 - renforcer les collaborations institutionnelles mondiales et régionales existantes et en fonder de nouvelles avec des partenaires extérieurs, afin de créer des synergies pour améliorer efficacement le changement climatique et améliorer notre politique de protection du climat et de réponse humanitaire ;
 - aider les Organisations Membres à devenir des acteurs responsables et à prendre les devants dans les actions locales visant à atténuer les conséquences du changement climatique et participer activement à la réponse aux catastrophes naturelles.

2021-09 ÉVÉNEMENTS SCOUTS DANS LE MONDE MODERNE

La Conférence,

- reconnaissante pour les efforts généreux des Organisations Membres qui ont accueilli, accueillent ou accueilleront des événements scouts mondiaux ou régionaux,
- consciente de la complexité de l'organisation d'un événement scout dans le monde moderne,
- reconnaissant l'augmentation de la taille des événements scouts mondiaux et régionaux,
- reconnaissant également l'augmentation des coûts de la participation aux événements scouts,
- reconnaissant également les risques très variés auxquels font face à la fois les hôtes et les Organisations Membres participantes lorsqu'ils organisent ou lorsqu'elles participent à des événements scouts,
- préoccupée par les restrictions persistantes sur les voyages internationaux provoquées par la pandémie de COVID-19,
- notant également l'accroissement attendu en matière d'examen public que les hôtes d'événement subiront dans le monde post-COVID-19,
- notant la nécessité d'être préparés pour des perturbations à échelle régionale ou mondiale,
- soulignant le besoin de partager les risques liés à l'organisation d'événements scouts, inhérents aux perturbations mentionnées ci-dessus,
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de,
 - fournir des conseils aux hôtes d'événements scouts sur la façon de réagir à des perturbations importantes et inattendues lors des préparations d'un événement scout, telles que, mais sans s'y limiter, un report ou une annulation ;
 - préparer une série d'outils (techniques, financiers, légaux, organisationnels, etc.) pouvant être utilisés pour gérer et atténuer les effets de telles perturbations, visant à garantir la stabilité financière à la fois des Organisations Membres d'accueil et participantes ;
 - chercher à encore mieux préparer les événements scouts de la décennie à venir en gardant constamment à l'esprit la nouvelle situation mondiale en matière de santé publique ;
 - étudier des moyens de garantir que les risques, financiers ou autres, puissent être partagés de façon équitable entre les Organisations Membres d'accueil et participantes.

2021-10 LEADERSHIP POUR LA PAIX

La Conférence,

- réaffirmant la promesse de paix du Mouvement Scout, partie intégrante de sa responsabilité en tant que principal mouvement éducatif de jeunes dans le monde,
- rappelant les résolutions de Conférence 1988-08, 2005-23, 2008-28, 2011-16, 2014-12, 2014-13 et 2017-08, et reconnaissant en particulier l'impact historique de la résolution de Conférence 2011-16 Jeunes, Paix et Sécurité Dans les Relations Extérieures comme base décisive pour l'élaboration de la résolution du Conseil de sécurité 2250 sur la jeunesse, la paix et la sécurité,
- reconnaissant la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 1325 et les résolutions suivantes sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que les résolutions 2250, 2419, 2535 sur la jeunesse, la paix et la sécurité,
- reconnaissant les recommandations de l'étude de progrès « The Missing Peace » comme lignes directrices utiles pour la mise en œuvre du programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité de l'ONU,
- soulignant que la paix est un processus continu de construction de sociétés inclusives, qui nécessite une attention et des efforts constants, et que le Mouvement Scout joue un rôle important dans la formation des jeunes en tant qu'artisans de la paix dans leurs communautés,
- exprime son soutien sans réserve aux objectifs fixés dans le programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité de l'ONU ;
- demande au Comité Mondial du Scoutisme de faire avancer le rôle du Scoutisme vis-à-vis de la mise en œuvre du programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité de l'ONU en,
 - offrant des conseils aux Organisations Membres pour identifier et augmenter leurs efforts en lien avec le programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité de l'ONU ;
 - évaluant les effets des programmes d'éducation à la paix du Scoutisme Mondial sur la capacité des jeunes à contribuer à la création de communautés inclusives et pacifiques ;

- en apprenant davantage sur la contribution et l'impact du Scoutisme Mondial sur la paix à travers la mise en place de partenariats avec le monde universitaire, des organisations non-gouvernementales et des institutions intergouvernementales ;
- créant des outils, en collaboration avec des partenaires ou de façon autonome, pour mettre en œuvre les parties pertinentes du programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité de l'ONU aux niveaux local et national afin de renforcer le rôle du Scoutisme comme moteur de paix et de la participations des jeunes dans la société ;
- envisageant d'organiser un événement scout mondial pour renforcer le rôle du Scoutisme dans la construction de la paix ;
- s'impliquant activement dans des processus de politiques centrées sur la jeunesse, la paix et la sécurité, à travers d'efforts en matière de relations extérieures ;
- exhorte les Organisations Membres à jouer un rôle actif dans le développement du programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité de l'ONU à l'échelon national, et à faire la promotion des apports du Scoutisme pour des sociétés pacifiques et inclusives ;
- encourage les Organisations Membres à renforcer les aspects liés au droit à la paix dans leurs programmes éducatifs et leurs activités en utilisant du matériel d'éducation à la paix (y compris le Dialogue pour la paix et la prévention de l'extrémisme violent).

Langues

Les langues officielles de l'Organisation Mondiale sont l'anglais et le français. Dans la mesure du possible, nous nous efforçons de rendre les décisions importantes de la Conférence Mondiale du Scoutisme disponibles en arabe, russe et espagnol – les trois autres langues de travail de l'OMMS. En cas de conflit découlant de l'interprétation de ce document de conférence ou de tout autre document officiel de l'Organisation Mondiale, le texte anglais prévaudra.